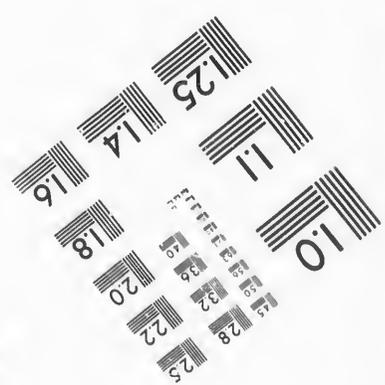
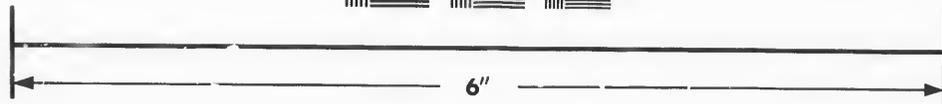
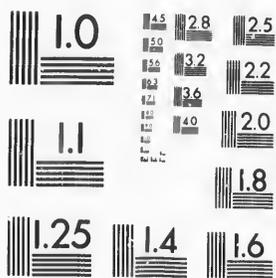


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc) | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
											✓

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

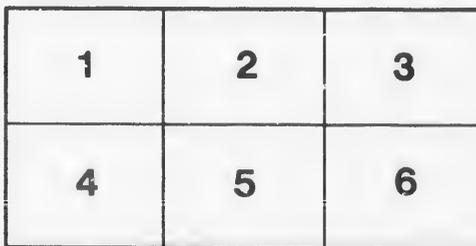
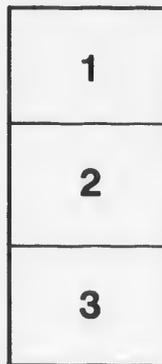
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1887

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU

L'Exposition annuelle des Animaux, Produits Agricoles, et le concours des Fermes les mieux tenues, sur la propriété de M. Claude Lemieux, M. NEUF heures a. m.

COMITE.—OFFICIER

Et. Théo. Paquet, Ecr., Président ; M. Claude Lemieux, Vice-Président ;

DIRECTEUR

Isidore Bégin, Ecr., Village Bienville ; Pierre Cantin, Ecr., St-Télesphore ; Ecr., St-Jean Chrysostôme. MM. Damase Samsen et Eugène Carrier, Lévis ; Village Lauzon.

LES PRIX SUIVANTS SERONT A

FERMES BIEN TENUES.	7 ^E CLASSE.	14 ^E CLASSE.	22 ^E CLASSE.
Grandes Fermes, comprenant au moins 60 arpents en culture.	Pour la plus belle et la meilleure pouliche de 2 ans.	Pour le plus beau veau de l'année (mâle), de race pure, et l'exposant devra produire le <i>pedigree</i> .	Pour la plus belle paire d'agnelles de 1 an, ayant la plus belle laine et n'ayant pas en de petits.
1er prix.....\$20.00	1er prix..... 3.50	1er prix..... 4.00	1er prix..... 3.00
2e 15.00	2e 3.00	2e 3.00	2e 2.50
3e 13.00	3e 2.00	3e 2.00	3e 2.00
4e 11.00	4e 1.60	4e 1.50	4e 1.50
5e 9.00			
6e 8.00	8 ^E CLASSE.	15 ^E CLASSE	23 ^E CLASSE.
7e 7.00	Pour la plus belle et la meilleure pouliche de 1 an.	Pour le plus beau veau de l'année (femelle), de race pure, et l'exposant devra produire le <i>pedigree</i> .	Pour les deux plus belles agnelles de l'année
8e 6.00	1er prix..... 3.00	1er prix..... 4.00	1er prix 2.50
9e 5.00	2e 2.50	2e 3.00	2e 2.00
	3e 2.00		3e 1.50
	4e 1.00	16 ^E CLASSE.	4e 1.00
PETITES FERMES.	TAUREAUX.—9 ^E CLASSE.	Pour le plus beau veau de l'année (femelle).	24 ^E CLASSE.
Contenant au moins 20 arpents en culture.	Pour le meilleur taureau de 2 ans.	1er prix 3.50	Pour le plus beau verat de l'année
1er prix \$12.00	1er prix 5.00	2e 3.00	1er prix..... 4.00
2e 9.00	2e 4.00	3e 2.50	2e 3.00
3e 8.00	3e 3.00	4e 2.00	3e 2.00
4e 7.50	4e 2.00	5e 1.00	4e 1.00
5e 7.00	5e 1.50		
6e 6.00	6e 1.00	17 ^E CLASSE.	25 ^E CLASSE.
7e 5.50		Pour le plus beau veau de l'année (mâle).	Pour la plus belle truie de l'année.
8e 5.00	10 ^E CLASSE.	1er prix 3.50	1er prix 4.00
	Pour le meilleur taureau de 1 an.	2e 3.00	2e 3.00
CHEVAUX.—1 ^{RE} CLASSE.	1er prix..... 3.00	3e 2.50	3e 2.00
Pour le plus bel et le meilleur étalon de 4 à 12 ans ayant servi aux juments dans la dernière saison.	2e 2.50	4e 2.00	4e 1.00
1er prix..... 5.00	3e 2.00	5e 1.50	
2e 4.00	4e 1.50	6e 1.25	
	5e 1.25	7e 1.00	
2 ^E CLASSE.	6e 1.00		
Pour le meilleur étalon de 3 ans.	VACHES.—11 ^E CLASSE.	MOUTONS.—1 ^{RE} CLASSE.	26 ^E CLASSE.
1er prix..... 4.00	Pour la plus belle et la meilleure vache à lait de 3 ans et au-dessus, ayant vêlé en 1887.	Le plus beau bélier de 2 ans, non affranchi, et ayant la plus belle laine.	Pour la plus belle couple d'oies, (mâle et femelle).
2e 3.00	1er prix..... 6.00	1er prix 4.00	1er prix 1.50
3 ^E CLASSE.		2e 3.00	2e 1.00
Pour le meilleur étalon de 2 ans.		3e 2.50	3e 0.50
		4e 2.00	
		5e 1.50	
			27 ^E CLASSE.
			Pour les plus belles volailles, (2

1887

EXPOSITION DU COMTE DE LEVIS

Produits Agricoles et Objets de Manufactures Domes-
tiques, se tiendra à Saint-David de Laube-
c, Lemieux, MERCREDI, le 28 Septembre 1887, à

OFFICIERS :

Vice-Président ; L. N. Carrier, Ecr., Lévis, Secrétaire-Trésorier.

LECTEURS :

M. Carrier, St-Télesphore ; Narcisse Cantin, Ecr., St-Romuald ; Julien Lambert,
Ecr., Lévis ; Gilbert Roy, Ecr., St-Henri ; et F.-X. Couillard, Ecr.,

PREMIERS PRIX SERONT ACCORDÉS :

22^E CLASSE. la plus belle paire d'agnelles d'un an, ayant la plus belle laine l'ayant pas eu de petits. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 1.50	31^E CLASSE. Pour le plus beau $\frac{1}{4}$ arpent de terre ensemencée de grosse orge. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.00 3 ^e 1.00	2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00	46^E CLASSE. Pour la plus belle étoffe croisée, pure laine, pas pressée ni foulée 10 verges de montre. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.50 5 ^e 1.00
23^E CLASSE. les deux plus belles agnelles l'année. 1 ^{er} prix..... 2.50 2 ^e 2.00 3 ^e 1.50 1.00	32^E CLASSE. Pour le plus bel arpent de sarrazin 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.00 3 ^e 1.00	39^E CLASSE Pour la plus grande quantité de choux, pas moins de 100, et il de- vra en être exhibé 10 échantil- lons, le jour de l'exposition. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00	47^E CLASSE. Pour la plus belle petite étoffe pure laine, pas pressée ni foulée, 10 verges de montre. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00
24^E CLASSE. le plus beau verrat de l'année 1 ^{er} prix..... 4.00 2 ^e 3.00 3 ^e 2.00 1.00	33^E CLASSE. Pour le plus bel arpent de seigle. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.00 3 ^e 1.00	40^E CLASSE Pour les 25 plus belles bettes de ta- ble, et il devra en être exhibé 6 échantillons, le jour de l'exposi- tion. 1 ^{er} prix..... 2.00 2 ^e 1.50 3 ^e 1.00	48^E CLASSE. Pour la plus belle flanelle de con- leur, pure laine, pas pressée ni foulée, 10 verges de montre. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00
25^E CLASSE. la plus belle truie de l'année. 1 ^{er} prix..... 4.00 2 ^e 3.00 3 ^e 2.00 1.00	34^E CLASSE. Pour les deux plus beaux arpents d'avoine. 1 ^{er} prix..... 5.00 2 ^e 4.50 3 ^e 4.00 4 ^e 3.50 5 ^e 3.00 6 ^e 2.50 7 ^e 2.00 8 ^e 1.50 9 ^e 1.25 10 ^e 1.00	41^E CLASSE Pour le plus beau $\frac{1}{4}$ arpent de terre ensemencée de fèves, et il devra en exhibé $\frac{1}{4}$ de minot. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.00 3 ^e 1.00	49^E CLASSE. Pour la plus belle flanelle blanche, pure laine, pas lavée, 10 verges de montre. 1 ^{er} prix..... 3.00 2 ^e 2.50 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00
26^E CLASSE. la plus belle couple d'oies, male et femelle). 1 ^{er} prix..... 1.50 2 ^e 1.00 3 ^e 0.50	LEGUMES—35^E CLASSE Pour le plus beau champ de pata- tates, pas moins de 1 arpent et le mieux cultivé. 1 ^{er} prix..... 4.50 2 ^e 4.00 3 ^e 3.50 4 ^e 3.00 5 ^e 2.50	PLANTES ET GRAINES 42^E CLASSE Pour les plus beaux 100 pieds de tabac, et il devra en être exhibé 6 pieds. 1 ^{er} prix..... 3.50 2 ^e 3.00 3 ^e 2.00 4 ^e 1.00	50^E CLASSE. Pour le plus beau carisé, pas pressé

8e	5.00
CHEVAUX.—1RE CLASSE.	
Pour le plus bel et le meilleur étalon de 4 à 12 ans ayant servi aux juments dans la dernière saison.	
1er prix	5.00
2o	4.00
2E CLASSE.	
Pour le meilleur étalon de 3 ans.	
1er prix	4.00
2e	3.00
3E CLASSE.	
Pour le meilleur étalon de 2 ans.	
1er prix	3.00
2e	2.00
4E CLASSE.	
Pour le meilleur étalon de 1 an.	
1er prix	2.50
2e	2.00
3e	1.00
5E CLASSE.	
Pour le plus beau poulain avec la meilleure jument (le poulain devant être plutôt considéré que la mère).	
1er prix	5.00
2e	4.00
3e	3.50
4e	3.00
5e	2.00
6e	1.00
6E CLASSE.	
Pour la plus belle et la meilleure pouliche de 3 ans.	
1er prix	4.00
2e	3.00
3e	2.00
4e	1.00

10E CLASSE.	
Pour le meilleur taureau de 1 an.	
1er prix	3.00
2e	2.50
3e	2.00
4e	1.50
5e	1.25
6e	1.00
VACHES.—11E CLASSE.	
Pour la plus belle et la meilleure vache à lait de 3 ans et au-dessus, ayant vêlé en 1887.	
1er prix	6.00
2e	5.50
3e	5.00
4e	4.50
5e	4.00
6e	3.50
7e	3.00
8e	2.50
9e	2.00
10e	1.50
11e	1.00
12E CLASSE.	
Pour la meilleure laitière de 2 ans.	
1er prix	4.00
2e	3.50
3e	3.00
4e	2.50
5e	2.00
6e	1.50
13E CLASSE.	
Pour la meilleure taure de 1 an.	
1er prix	3.50
2e	3.00
3e	2.50
4e	2.00
5e	1.50
6e	1.00

Pour le plus beau veau de l'année (mâle).	
1er prix	3.50
2e	3.00
3e	2.50
4e	2.00
5e	1.00
MOUTONS.—18E CLASSE.	
Le plus beau bélier de 2 ans, non afranchi, et ayant la plus belle laine.	
1er prix	4.00
2e	3.00
3e	2.50
4e	2.00
5e	1.00
19E CLASSE.	
Pour le plus beau bélier de 1 an.	
1er prix	3.50
2e	3.00
3e	2.50
4e	2.00
5e	1.00
20E CLASSE.	
Pour le plus beau bélier de l'année.	
1er prix	2.50
2e	2.00
3e	1.50
4e	1.00
21E CLASSE.	
Pour les deux plus belles mères brebis, ayant la plus belle laine et ayant eu des petits en 1887.	
1er prix	4.00
2e	3.50
3e	3.00
4e	2.50
5e	2.00
6e	1.00

Pour la plus belle truie de l'année.	
1er prix	4.00
2e	3.00
3e	2.00
4e	1.00
26E CLASSE.	
Pour la plus belle couple d'oeies, (mâle et femelle).	
1er prix	1.50
2e	1.00
3e	0.50
27E CLASSE.	
Pour les plus belles volailles, (2 pontes et 1 coq).	
1er prix	1.50
2e	1.00
3e	0.50
28E CLASSE.	
Dindes, mâle et femelle.	
1er prix	1.50
2e	1.00
3e	0.50
29E CLASSE.	
Pour le plus bel arpent de terre ensemencée de blé.	
1er prix	6.00
2e	5.00
3e	4.00
4e	3.00
5e	2.00
6e	1.00
30E CLASSE.	
Pour le plus bel arpent de terre ensemencée de pois.	
1er prix	3.50
2e	3.00
3e	2.50
4e	2.00
5e	1.00

Reglements pour les Fermes

- I. Système de rotation de six à douze ans sur toute terre susceptible d'être labourée.
- II. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étables par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreront pas dans le système de rotation.
- III. Clôtures en bon ordre.
- IV. Fossés et rigoles en bon ordre.
- V. Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.
- VI. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme et bien tenu : au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.
- VII. Etable, porcherie, laiterie, grange, bergerie, cours, instruments aratoires commodes, en bon ordre et améliorés.
- VIII. Engrais bien préparés et bien conservés.
- IX. Les pâturages, succédant aux prairies dans la rotation seront composés d'au moins un tiers.
- X. Grande étendue de prairies : pacages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture.
- XI. Un demi arpent au moins de la ferme devra être en légumes, et il devra y avoir au moins cinq arpents de terre drainée.
- XII. Chaque sole sera en bon état de production.
- XIII. A chacune des onze premières conditions du programme, les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix

points ; et en faisant l'es sera plus ou moins ou p
Quant à la douzième le mode d'assolement, la sole, suivant l'état de pr

XIV. Avec l'autoris prenent au moins 60 arp
XV. Celui qui aura eur icelle ; et personne non pour les deux classe
XVI. Celui qui aura rieuse, ou dans un conc

REGLEMENTS GENER.

- 1o Pour être membre et souscripteur de cette société, il faudra avoir nécessairement donné son nom au Sec-Trés. ou à un des directeurs, d'hui au premier mai prochain, et avoir payé \$1 sur sa souscription. Après cette date, et sans ces conditions, personne ne sera aduise à être souscripteur. La souscription de chacun des souscripteurs est fixée à 4 piastres pour cette année, mais s'il y a au delà de 70 souscripteurs, la souscription sera moindre et elle sera plus, s'il y a moins de 70 souscripteurs.
- 2o Nul compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe.
- 3o Les fermes, les grains et les champs de patates et de légumes devront être la propriété du souscripteur ou l'avoir à ferme depuis au moins un an.
- 4o Tout concurrent, convaincu d'avoir obtenu quelque prix frauduleusement, sera poursuivi avec rigueur par le comité, pour la remise de tous ses prix et ne pourra plus être souscripteur.
- 5o Les grains et légumes seront examinés sur pied.
- 6o Toute personne qui voudra concourir pour les grains, légumes et terres neuves, ou pour les fermes, devra notifier le Secrétaire-Trésorier d'hui au premier juillet prochain, et payer entre ses mains \$1.50 pour visite des grandes fermes, \$1.00 pour visite des petites fermes, \$0.25 pour visite de chacun des grains, et \$0.12 pour visite de chacun des légumes pour aider à faire face aux dépenses des experts. Le temps pour procéder aux dites visites devant être fixé plus tard par le comité.
- 7o Les compétiteurs devront se soumettre aux règlements de la Société. Lorsqu'il y aura quelque doute, le comité nommé pour le concours en décidera.
- 8o L'examen des terres sera fait par un jury choisi hors du comité par les directeurs, et les souscripteurs seront notifiés du jour de la visite.
- 9o Nul compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe, et aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une classe. Celui qui aura eu un premier prix pour les juments, les vaches à lait, les mères brebis, les bétiers de deux ans et au-dessus, ne pourra plus concourir pour le même bétail.
- 10o Lorsque les juges ne seront pas convaincus qu'une vache a eu un veau ce printemps ou qu'elle est pleue, la vache n'aura droit à aucun prix.
- 11o Les brebis devront avoir eu des brebis ce printemps, et avoir été tondues ras, ainsi que tous autres moutons le ou après le 1er mai.

12e Lorsqu'il n'y a sera laissé à la discrétion
13o Les compétiteu peine d'être exclus au c
14o Les articles ou à porter un numéro dont l
15o Tous les article au moins deux mois ava concurrents, et en natu maux pendant les trois reux de vendre leurs an durant le même temps q \$1.00 pour les autres ch
16o Tout animal en
17o Les terres neu
18o Nul animal ch
19o Les compétiteu ou la payer entre les ma
20o Les personnes d membre, au Secrétaire c
21o Les difficultés s ressort d'un comité spéc
22o Les concurrents choix, pour la différeuce

Lévis, 20 Janvier 1887.

la plus belle truie de l'année.	5e	3.00
ix	6e	2.50
	7e	2.00
	8e	1.50
	9e	1.25
	10e	1.00
26E CLASSE.		
la plus belle couple d'oies, (le et femelle).	Pour le plus beau champ de patates, pas moins de 1 arpent et le mieux cultivé.	
ix	1er prix	4.50
	2e	4.00
	3e	3.50
	4e	3.00
	5e	2.50
	6e	2.00
	7e	1.50
	8e	1.25
	9e	1.00
27E CLASSE		
les plus belles volailles, (2 coqs et 1 coq).		
ix	1er prix	1.50
	2e	1.00
	3e	0.50
28E CLASSE.		
la plus belle et femelle.	Pour le plus beau $\frac{1}{2}$ arpent de terre ensemencée de navets jaunes, et il devra en exhibé 10 échantillons, le jour de l'exposition.	
ix	1er prix	3.00
	2e	2.00
	3e	1.00
29E CLASSE.		
le plus bel arpent de terre ensemencée de blé.	Pour le plus beau $\frac{1}{2}$ arpent de terre ensemencé de choux de Siam, et il devra en être exhibé 10 échantillons, le jour de l'exposition.	
ix	1er prix	3.00
	2e	2.00
	3e	1.00
30E CLASSE.		
le plus bel arpent de terre ensemencée de pois.	Pour la plus belle et la plus grande quantité d'oignons, pas moins de 500, et il devra en être exhibé 30 échantillons, le jour de l'exposition.	
ix	1er prix	3.00
	2e	2.50
	3e	2.00
	4e	1.50
	5e	1.00

le plus beau $\frac{1}{2}$ arpent de terre ensemencée de fèves, et il devra en exhibé $\frac{1}{2}$ de minot.	1er prix	3.00
	2e	2.00
	3e	1.00
PLANTES ET GRAINES		
42E CLASSE		
pour les plus beaux 100 pieds de tabac, et il devra en être exhibé 5 picds.	1er prix	3.50
	2e	3.00
	3e	2.00
	4e	1.00
43E CLASSE.		
pour le plus grand nombre d'arbres fruitiers plantés depuis la dernière exposition, et jugés par l'expert nommé.	1er prix	3.00
	2e	2.00
	3e	1.00
44E CLASSE.		
pour la meilleure tinette de beurre, ou un pot de grès de 20 livres.	1er prix	4.00
	2e	3.00
	3e	2.50
	4e	2.00
	5e	1.50
MANUFACTURES DOMESTIQUES.		
45E CLASSE.		
pour la meilleure toile du pays, 10 verges de montre.	1er prix	3.00
	2e	2.50
	3e	2.00
	4e	1.00

1er prix	3.00	
2e	2.50	
3e	2.00	
4e	1.00	
49E CLASSE.		
pour la plus belle flanelle blanche, pure laine, pas lavée, 10 verges de montre.	1er prix	3.00
	2e	2.50
	3e	2.50
	4e	1.00
50E CLASSE.		
pour le plus beau carisé, pas pressé ni foulé, 10 verges de montre.	1er prix	3.00
	2e	2.00
	3e	2.00
	4e	1.00
TERRES NEUVES.—51E CLASSE.		
pour le plus bel arpent de terre neuve faite à la charrue et ensemencée.	1er prix	5.00
	2e	4.00
52E CLASSE.		
pour le plus bel arpent de terre neuve faite à la herse et ensemencée.	1er prix	5.00
	2e	4.00
INSTRUMENTS ARATOIRES ET D'INDUSTRIE.		
A la personne qui introduira ou améliorera notablement quelques instruments aratoires ou d'industrie, le montant du prix est laissé à la discrétion du Comité.		

Les Fermes bien tenues :

points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou totalité de ces dix points, suivant que la condition sera plus ou moins au point du tout rempli.
Quant à la douzième, ils alloueront à chaque soie un nombre égal de points, de manière à former toujours, quelque soit le mode d'assolement, le nombre de cinquante ; et ils conserveront ou diminueront le nombre de points attribués à chaque soie, suivant l'état de production.

Clauses absolues.

- XIV. Avec l'autorisation du Conseil, il y aura cette année deux classes pour les concours : celle des grandes fermes comprenant au moins 60 arpents, et celle des petites fermes, comprenant au moins 20 arpents en culture.
- XV. Celui qui aura plus de 60 arpents en culture sur la même terre, ne pourra pas concourir pour les petites fermes pour icelle ; et personne ne pourra concourir pour plus d'une terre, soit pour les petites, soit pour les grandes fermes, mais non pour les deux classes à la fois.
- XVI. Celui qui aura eu le premier prix pour une terre bien tenue, ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure, ou dans un concours ouvert à plusieurs cantés.

ARTICLES GENERAUX :

- 12e Lorsqu'il n'y aura qu'un seul compétiteur dans une classe, ou que l'animal ou l'article ne méritera point de prix, il sera laissé à la discrétion des juges d'en accorder ou de le retrancher.
- 13e Les compétiteurs ne pourront mettre leurs noms, ni leurs initiales, sur les animaux ou les articles exhibés, sous peine d'être exclus au concours.
- 14e Les articles ou objets apportés au concours devront être exposés au lieu de l'exposition avant 9 heures du matin, et porter un numéro dont le Secrétaire-Trésorier gardera un semblable par devers lui, avec le nom du compétiteur.
- 15e Tous les articles offerts à la concurrence devront, de bonne foi, appartenir au concurrent, et avoir été sa propriété au moins deux mois avant l'exposition, et il en sera de même des animaux qui, de plus, devront rester en la possession des concurrents, et en nature, savoir : les moutons pendant les six mois ; les taureaux pendant les douze mois, et les autres animaux pendant les trois mois, qui suivront l'exposition. Néanmoins, le Comité pourra permettre aux compétiteurs heureux de vendre leurs animaux, le jour et sur les lieux de l'exposition, pourvu que ces animaux restent dans le comté de Lévis durant le même temps que ci-dessus ; mais le vendeur devra payer comptant au Comité, \$2.00 pour les étalons ainsi vendus, \$1.00 pour les autres chevaux, taureaux, taures et vaches, et \$0.50 pour les autres moutons et veaux.
- 16e Tout animal engraisé pour la boucherie ne pourra concourir.
- 17e Les terres neuves à la charrue et à la herse seront visitées avec leurs récoltes.
- 18e Nul animal châtré ne pourra être admis au concours.
- 19e Les compétiteurs devront être membres de la Société et avoir payé leur souscription lors de la visite de leurs terres, ou la payer entre les mains du jury.
- 20e Les personnes désirant concourir seront tenues, si on l'exige, avant de faire leurs entrées, de produire leur carte de membre, au Secrétaire ou à la personne le remplaçant.
- 21e Les difficultés surgissant dans les concours seront réglées par les directeurs, lorsque la question ne sera point du ressort d'un comité spécial.
- 22e Les concurrents qui n'auront pas eu de prix au montant de leurs souscriptions, auront de la graine ou du grain, leur choix, pour la différence.

ET. THEO. PAQUET, President.
L. N. CARRIER, Sec.-Tres.

1887c
1

